

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le jeudi 23 novembre 2023 à 8h, le Bureau du Syndicat Mixte AQUAVESC, légalement convoqué par son Président, M. Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2023/12 – Autorisation de signature - Avenant 1 – Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une liaison Nord-Sud intégrant la refonte d'une station de pompage, la création d'un réservoir et la pose d'une conduite de transport d'eau potable

CA VGP: Erik LINQUIER, Luc WATTELLE

EPT POLD: Eric BERDOATI

EPT GPSO : Pierre CHEVALIER

Ont donné pouvoir : Richard DELEPIERRE à Erik LINQUIER

Absents excusés : Catherine BASTONI, Eva ROUSSEL

Secrétaire de Séance : Eric BERDOATI

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Date d'affichage électronique : 30 novembre 2023

Nombre de membres : En exercice : 7 Présents : 4 Votants : 5

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux du réexamen et a cours à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20231123-DEC202312-DE
Date de transmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Décision à valeur délibérative – 2023/12

OBJET : Autorisation de signature - Avenant 1 – Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une liaison Nord-Sud intégrant la refonte d'une station de pompage, la création d'un réservoir et la pose d'une conduite de transport d'eau potable

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2194-1-2°, R 2194-2 à R 2194-4,

Vu la délibération n°2021/18 du Bureau d'AQUAVESC du 07 décembre 2021,

Considérant que le marché public de maîtrise d'œuvre n°2021-10 relatif à la création d'une liaison Nord-Sud intégrant la refonte d'une station de pompage, la création d'un réservoir et la pose d'une conduite de transport d'eau potable a été notifié le 13 janvier 2022 au groupement SCE (mandataire)/CAP INGELEC/Charles Girard architecte DPLG / Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour un montant de forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre de 798 100 € HT calculé sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 15 500 000 € HT,

Considérant que les modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage exposées dans le présent avenant ont été réalisées par le maître d'œuvre entraînant par ailleurs des prolongations des délais d'exécution pour la remise des études de l'Avant-Projet (mission AVP),

Considérant que les parties se sont ainsi rapprochées pour établir le présent projet d'avenant n°1, afin de valider lesdites prestations supplémentaires,

Considérant que celles-ci s'élèvent à :

- Pour la tranche ferme : 12 484,50 € HT correspondant aux prestations de SCE réalisées en raison de la mise à jour du programme pour le passage de l'hypothèse d'un fonctionnement du pompage journalier de 22 h à 20 h,
- Pour la tranche optionnelle 2 : 17 052 € HT correspondant aux prestations supplémentaires nécessaires en conséquence des concertations engagées par AQUAVESC avec la ville de Versailles et la nécessité pour le maître d'œuvre de produire une note technique sur la volumétrie de la bâche,

Considérant que l'impact financier de cet avenant est de 3,7% sur le montant initial du marché public de maîtrise d'œuvre,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une liaison Nord-Sud intégrant la refonte d'une station de pompage, la création d'un réservoir et la pose d'une conduite de transport d'eau potable.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une liaison Nord-Sud intégrant la refonte d'une station de pompage, la création d'un réservoir et la pose d'une conduite de transport d'eau potable et tout document y afférent.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.

Pour Extraif Conforme
A Versailles, le 23 novembre 2023

Accuse de réception en préfecture 078-257800227-20231123-DEC202312-DE Date de télétransmission : 30/11/2023 Date de réception préfecture : 30/11/2023
--

Le Président
Erik LINQUIER